

**Colloque: Enfants sans état civil, femmes sans droits
12 Octobre 2013 Bourg-en-Bresse, France**

**Sous-thème: Facilitation de la déclaration des
naissances dans le département de Bondoukou
(Région du Gontougo)**

Présenté par: Madame Rachel GOGOUA
Présidente de l'ONG ONEF,
République de Côte d'Ivoire

PLAN DE PRESENTATION

I. RAPPEL

II. QUELQUES RESULTATS OBTENUS

III. CONSTATS

IV. EVOLUTION

V. DEFIS ET PERSPECTIVES

CONCLUSION

I. RAPPEL

- Difficultés rencontrées dans la déclaration et l'enregistrement de naissances en Côte d'Ivoire;
- Selon les données disponibles, un enfant sur trois (1/3) est déclaré soit 250 000 sur 750 000 par an;
- Au vu de cette situation, l'ONEF a pris une initiative novatrice pour contribuer à l'amélioration de l'enregistrement des naissances dans le Département de Bondoukou.
- Celle-ci a permis la mise en place de deux mécanismes à savoir:
 - 1) Mécanisme communautaire de facilitation des déclarations de naissances;
 - 2) Plateforme de suivi de déclaration de naissances.

II. QUELQUES RESULTATS OBTENUS

- La mise en œuvre de cette initiative a permis d'enregistrer une légère amélioration du nombre de naissances enregistrées dans les services d'état civil.
- La prise d'un Arrêté de création de la Plateforme pour la facilitation de la déclaration de naissances par le Préfet de Région.
- Le nombre de déclarations de naissances enregistrées en 2011, 2012, et 2013 (voir tableaux ci-dessous).

Chiffres collectés auprès de 2 services d'état civil

Structures	Années	données
Sous-préfecture centrale et Mairie Bondoukou	2011	2243
Sous-préfecture centrale et Mairie Bondoukou	2012	3007
Sous-préfecture centrale et Mairie Bondoukou	2013 Janvier – Août	1897

III. CONSTATS

Au cours de la mise en œuvre, il est constaté que:

- 1. Les mécanismes communautaires ne donnent pas les résultats attendus.
- 2. la multiplicité d'acteurs à tous les niveaux
- 3. certains acteurs clé constituent des facteurs de blocage en exigeant des rémunérations aux usagers de l'état civil;
- 4. le maintien volontaire d'une confusion entre la déclaration de naissances et la production d'un extrait de naissance, cela par les agents d'état civil secondaires et les agents d'état principaux;
- 5. un fort taux de non-déclaration dans le département de Bondoukou (Région du Gontougo). Exemple: voir tableau suivant

Tableau statistiques d'enfants sans extraits de naissance à l'école
primaire 2012-2013 (Bondoukou)

Classes	Effectifs	Pourcentage
CP1	21 448	48.86
CP2	21 238	43.21
CE1	18 173	42.40
CE2	18 009	38.81
CM1	15 009	35.41
CM2	15 312	11.10

IV. EVOLUTION

L'analyse de la situation sur le terrain révèle qu'il existe beaucoup d'opportunités pour faciliter la déclaration de naissances. Ces opportunités sont les:

- écoles primaires publiques;
- centres de santé et maternités;
- centres sociaux isolés et ceux des complexes socio-éducatifs.

ces structures ainsi identifiées vont constituer désormais des portes d'entrée, en plus des services habituels d'état civil au niveau des mairies et des sous-préfectures.

Car par le passé, les enseignants des écoles primaires publiques ainsi que le personnel des centres de santé et maternités ont contribué positivement à faciliter la déclaration de naissances.

Intérêt de ces portes d'entrée ou d'auxiliaire d'état civil

Aujourd'hui, la quasi-totalité des villages (8000) compte une école primaire publique, tous les villages-centres disposent d'une maternité et/ou d'un dispensaire. Cela constitue un avantage, sans compter les centres sociaux isolés et ceux des complexes socio-éducatifs qui font le suivi des nouveau-nés.

Le suivi des nouveau-nés est une belle occasion pour rattraper les déclarations de naissances des enfants de moins de 3 mois qui n'ont pas été enregistrés.

Comme on le voit, ces portes d'entrées rapprochent les services de l'état civil des usagers.

DEFIS

- ❑ La fin du principal goulot d'étranglement qu'est l'argent exigé à chaque niveau de la chaîne surtout certaines structures clés telles que:
 - les services d'état civil;
 - et les greffes dans les tribunaux.
- ❑ La suspension du délai de 3 mois pendant une période de dix ans pour permettre aux millions de personnes non-déclarées de le faire.
- ❑ Une réforme urgente au niveau des textes qui régissent l'état civil pour y introduire la notion d'auxiliaire d'état civil.

•

PERSPECTIVES

Un plaidoyer est en cours auprès des Autorités au plus haut niveau pour un règlement urgent et définitif de la situation de non-déclarations.

Les autorités visées sont:

- le Président de la République;
- le Premier Ministre;
- le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité;
- le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement;
- le Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle;

- le Ministre de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant;
- le Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique.

Ainsi, l'Etat devrait :

- mettre en place un mécanisme qui rapprocherait l'état civil des usagers que sont les populations;
- instituer une période transitoire de dix (10) ans pour permettre à tous les citoyen(ne)s de se faire enregistrer et de jouir d'une personnalité juridique;
- suspendre pendant ce délai transitoire tous les frais et émoluments liés à la déclaration hors délai au niveau des tribunaux de Côte d'Ivoire.

Collecter régulièrement les données sur la déclaration de naissances auprès des différents services de l'état civil;

Mettre en place une base de données pour le suivi de la déclaration des nouvelles naissances.

L'ONEF, dans la poursuite de son initiative, doit:

Organiser un atelier pour l'harmonisation de tous les outils relatifs à la déclaration de naissances dans le département de Bondoukou d'ici fin novembre 2013;

Renforcer les mécanismes mis en place pour la facilitation de la déclaration de naissances;

CONCLUSION

Les Autorités Locales sont engagées et attendent beaucoup de cette initiative parce qu'elles y croient.

Cette expérience menée à terme va permettre tous les citoyen(ne)s de jouir d'une personnalité juridique et ainsi de contribuer à l'émergent de la Côte d'Ivoire d'ici 2020.